

## Transferts d'établissements : des échanges privilégiés avec Rhône-Alpes et l'Île-de-France

L'Auvergne est moins concernée par les transferts d'établissements que la moyenne des régions métropolitaines. Sur une période de cinq ans (1996-2001), le nombre d'établissements arrivant dans la région est supérieur au nombre de ceux qui l'ont quittée. Près d'un tiers des mouvements ont lieu entre zones d'emploi auvergnates. Celle d'Yssingaux se distingue en accueillant 114 établissements sur la période.

La majorité des transferts s'effectue avec les régions Rhône-Alpes et Île-de-France.

Daniel GRAS  
INSEE

### Avertissement

Un transfert d'établissement correspond à un changement d'adresse d'une unité de production. Les mouvements observés sont des transferts dits complets. Au lieu de départ tous les moyens de production existants disparaissent. À l'arrivée, la totalité des moyens de production sont créés. Sont comptabilisés dans cette étude les déménagements soit entre les différentes zones d'emploi régionales, soit entre celles de l'Auvergne et les autres régions métropolitaines. Les transferts d'établissements entre communes à l'intérieur d'une même zone d'emploi et les échanges avec l'étranger sont exclus du champ.

**Entre 1996 et 2001, les transferts impliquant les zones d'emploi auvergnates concernent 1 982 établissements et 2 800 salariés (comptabilisés avant déplacement de l'activité).**

Les transferts intra régionaux entre zones d'emploi auvergnates représentent environ un tiers des mouvements étudiés (30 %) et des salariés concernés (32 %).

Sur la période 1996-2001, le solde auvergnat (différence entre le nombre d'entrées et le nombre de sorties d'établissements pour la région) est positif. L'Auvergne s'est enrichie de 151 unités.

Cependant, les établissements qui ont quitté la région employaient plus de salariés que ceux venus s'y implanter. Avant leur installation en Auvergne, les établissements arrivants totalisaient 783 emplois. Dans le même temps, les établissements partants employaient 1 120 salariés.

Durant ces six ans (1996-2001), les établissements transférés sont majoritairement de petite taille. Les établissements employant moins de 10 salariés représentent 97,2 % du total des transferts. Les établissements n'employant aucun salarié sont encore plus mobiles ; dans l'ensemble

des mouvements sept transferts sur dix (70,4 %) les concernent. Aucun établissement de plus de 40 salariés avant transfert ne s'est installé en Auvergne. À l'inverse, quatre établissements de cette taille ont quitté la région, générant à eux seuls le départ de 377 salariés.

**Transferts d'établissements entre 1990 et 2001**

≠ Dans ce tableau :

sont comptabilisés les mouvements effectués :  
 ➤ entre zones d'emploi auvergnates  
 ➤ avec une autre région

ne figurent pas ceux réalisés :  
 ➤ entre communes d'une même zone d'emploi auvergnate  
 ➤ avec un pays étranger

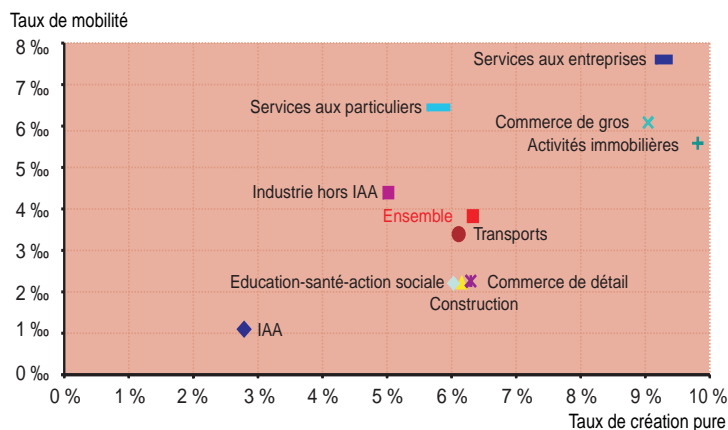
	1990-1995	1996-2001	1996-2001 / 1990-1995
<b>Total des transferts d'établissements</b>	<b>1 471</b>	<b>1 982</b>	<b>+ 34,7 %</b>
Stock d'établissements	57 561	57 240	- 0,6 %
Créations pures d'établissements	21 537	21 878	+ 1,6 %
Taux de création pure	6,2 %	6,4 %	///
Densité de transferts / créations	6,8 %	9,1 %	///
Taux de mobilité	2,8 ‰	3,8 ‰	///
Taux de mobilité externe	1,4 ‰	2,0 ‰	///
Taux de mobilité interne	1,4 ‰	1,7 ‰	///
Sorties de l'Auvergne d'établissements	417	618	+ 48,2 %
Taux de sortie de la région	1,2 ‰	1,8 ‰	///
Entrées en Auvergne d'établissements	569	769	+ 35,1 %
Taux d'entrée dans la région	1,6 ‰	2,2 ‰	///
Solde avec les autres régions	152	151	- 0,7 %
Taux de solde	0,44 ‰	0,44 ‰	///
Transferts intra Auvergne	485	595	+ 22,7 %
Part des transferts intra Auvergne	33,0 %	30,0 %	///
Emplois salariés concernés (avant transferts)	2 729	2 799	+ 2,6 %

/// Sans objet

Source : INSEE - Sirene (champ ICS)

## L'Auvergne attractive dans les secteurs en expansion

**Taux de mobilité et taux de création pure d'établissements (1996-2001) selon les secteurs d'activité en Auvergne**



Source : INSEE - Sirene (champ ICS)

Le taux de mobilité est le rapport entre le nombre total de transferts et le nombre d'établissements actifs par secteur en moyenne annuelle. Il mesure la propension des secteurs à la mobilité. Ainsi, sur la période 1996-2001, les secteurs les plus touchés par les transferts sont les services aux entreprises (7,7 ‰), les services aux parti-

culiers (6,5 ‰), le commerce de gros (6,1 ‰) et, dans une moindre mesure, les activités immobilières (5,6 ‰) et l'industrie hors industries agroalimentaires -IAA- (4,4 ‰).

Dans les trois premiers secteurs, l'Auvergne a attiré plus d'établissements qu'elle n'en a perdu : 406 entrées pour 315 sorties. À l'inverse, les activités immobilières et l'industrie hors industries agroalimentaires auvergnates affichent un solde négatif (18 établissements) par rapport aux autres régions françaises.

Fortement mobiles, les établissements des services aux entreprises et du commerce de gros appartiennent également aux secteurs créant le plus de nouveaux établissements ex-nihilo.

En moyenne annuelle, sur la même période, ils affichent respectivement des taux de création pure d'établissements de 9,2 % et de 9,0 %. Dynamiques en termes de mobilité, les services aux particuliers et l'industrie hors IAA le sont moins en matière de création avec des taux de 5,7 % et 5,0 %.

## Le nombre d'échanges avec les autres régions augmente sans réel profit pour l'Auvergne

L'Auvergne suit la même tendance à l'augmentation des transferts d'établissements que celle observée au plan national. Entre les périodes 1990-1995 et 1996-2001, le nombre des transferts affectant l'Auvergne augmente de 34,7 %. Conjugué à une diminution de 0,6 % du stock d'établissements auvergnats, le taux de mobilité passe de 2,8 ‰ à 3,8 ‰.

Le nombre d'échanges avec les autres régions augmente de 40,7 %. Les transferts extra régionaux représentent 70,0 % de l'ensemble des transferts entre 1996 et 2001 (67,0 % pour la période précédente). Mais l'Auvergne est devenue moins attractive. La part des sorties a augmenté : 44,6 % contre 42,3 % entre 1990 et 1995. De ce fait, le solde d'échanges d'établisse-

ments avec les autres régions est identique (+ 151 unités) malgré l'augmentation globale du nombre de transferts. Si la répartition entre entrées et sorties était restée la même, le taux de solde aurait atteint 0,62 ‰ (+ 213 établissements) au lieu de 0,44 ‰ (+ 151).

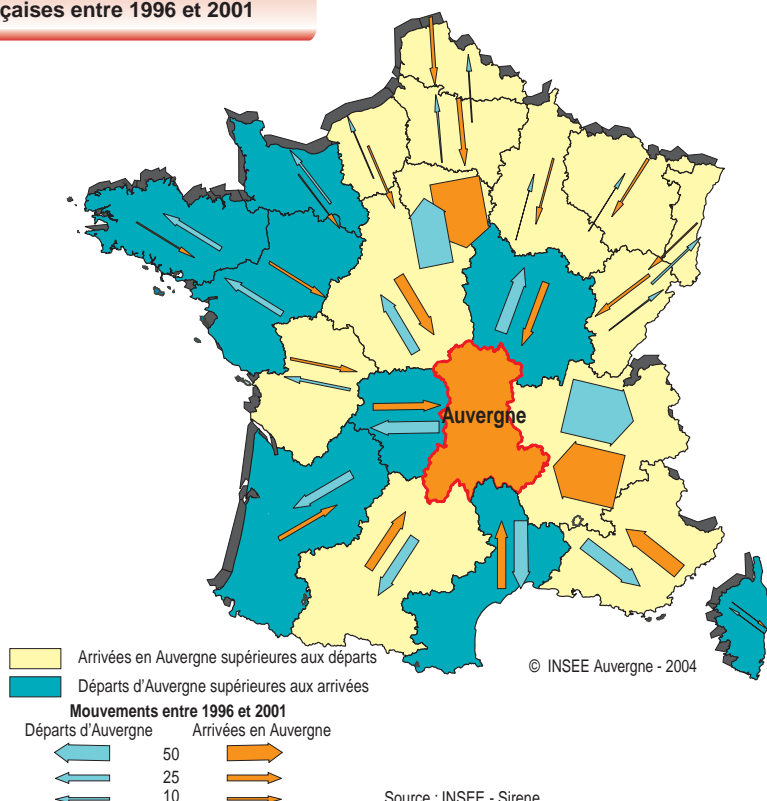
La croissance en termes d'effectifs salariés concernés par les transferts est moindre (+ 2,6 %). Mais, négatif entre 1996 et 2001 (- 337 salariés), le solde des transferts était positif sur les six années précédentes (96 salariés).

Durant la période 1990-1995, les secteurs d'activité présentant les plus forts taux de mobilité étaient les mêmes. Les établissements de petite taille représentaient l'essentiel des mouvements. L'Auvergne perdait déjà des établissements dans les activités immobilières au profit d'autres régions.

À l'inverse, l'industrie hors industries agroalimentaires n'était pas déficitaire dans ses transferts : 26 établissements venaient s'implanter en Auvergne.

## Une majorité d'échanges avec l'Île-de-France et Rhône-Alpes

Transferts d'établissements de l'Auvergne avec les autres régions françaises entre 1996 et 2001



Durant la période 1996-2001, l'Auvergne est peu affectée par ses échanges extra régionaux comparativement aux autres régions françaises. Le taux de mobilité annuel (2,0 ‰) la positionne au dix-septième rang des régions métropolitaines. Elle précède la Franche-Comté, l'Alsace, le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et la Corse. La Picardie présente le taux le plus élevé : 4,6 ‰. De façon générale, la mobilité est plus importante dans l'espace à dominante urbaine.

Entre 1990 et 1995, le taux de mobilité auvergnat était plus faible (1,4 ‰). L'Auvergne se plaçait alors au vingtième rang des régions françaises.

Le taux de solde, différence entre les taux annuels d'entrées et de sorties, permet de mesurer la contribution des transferts à l'évolution du nombre d'établissements d'une région. En Auvergne, entre 1996 et 2001, les gains nets de la région (+ 151 établissements) représentent annuellement 0,44 ‰ des établissements actifs. Ce résultat la place en onzième position au sein des régions françaises. Parmi elles, les régions qui gagnent le plus d'établissements (en taux) sont celles des littoraux du Sud et de l'Ouest : Languedoc-Roussillon (1,22 ‰), Provence-Alpes-Côte-d'Azur (0,97 ‰), Corse (0,95 ‰), Aquitaine (0,82 ‰), Bretagne (0,79 ‰).

Les régions du Nord et de l'Est, les plus touchées par la désindustrialisation, présentent des taux négatifs. L'Île-de-France affiche le plus fort déficit (- 1,51 ‰), lié à un desserrement déjà ancien de son appareil productif. Sur la période 1990-1995, un taux de solde identique positionnait l'Auvergne au sixième rang des régions ayant le plus enrichi leur tissu productif grâce aux transferts d'établissements. Son taux de sortie (1,2 ‰) était le plus faible après celui de la Corse.

Entre 1996 et 2001, parmi les 769 arrivées d'établissements en Auvergne, 219 proviennent de Rhône-Alpes, 204 d'Île-de-France et 62 de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Ces régions sont aussi celles qui attirent le plus les établissements auvergnats. Elles en ont ainsi respectivement accueilli 178, 111 et 42.

Entre 1990 et 1995, les échanges d'établissements entre l'Auvergne et le reste de la métropole impliquaient les mêmes régions dans des proportions voisines.

## Forte mobilité pour la zone d'emploi d'Yssingeaux

Entre 1996 et 2001, les échanges avec l'Île-de-France se font principalement avec les zones d'emploi de Clermont-Ferrand, Montluçon, Vichy et Moulins. Les transferts avec la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur concernent les mêmes zones d'emploi exceptée celle de Moulins. La région Rhône-Alpes est en relation avec les zones d'emploi de Clermont-Ferrand, du Puy-en-Velay, de Vichy et surtout d'Yssingeaux. En effet, cette dernière a accueilli 43,4 % des établissements rhônalpins venus s'installer en Auvergne. De même, 32,6 % des établissements auvergnats partis s'installer en Rhône-Alpes étaient originaires de cette zone d'emploi.

Dans l'ensemble des zones d'emploi auvergnates, celles d'Yssingeaux et de Dompierre-sur-Besbre présentent les plus forts taux de solde et de mobilité externe : respectivement 2,21 ‰ et 4,6 ‰ pour la première, 1,57 ‰ et 2,9 ‰ pour la seconde. La zone d'Yssingeaux affiche un solde positif de 44 établissements, le plus fort score auvergnat, mais avec une perte de 108 emplois salariés. Celle de Dompierre-sur-Besbre affiche un gain de huit établissements.

Ces résultats sont le corollaire d'importants échanges de proximité avec des départements limitrophes : la Loire dans un cas, la Nièvre et la Saône-et-Loire dans l'autre.

Répartition par zone d'emploi des différents flux avec l'extérieur pour la période 1996-2001

Zones d'emploi	Flux de transferts avec l'extérieur de l'Auvergne						Stock d'établissements au 1/1/1999	Taux moyen annuel de		
	Entrées d'établissements dans la région	Salariés concernés	Sorties d'établissements de la région	Salariés concernés	Solde d'établissements	Salariés concernés		solde (en ‰)	mobilité externe (en ‰)	créations pures (en ‰)
Yssingeaux	114	211	70	319	+ 44	- 108	3 313	+ 2,21 ‰	4,6 ‰	6,2 ‰
Dompierre s/Besbre	19	24	11	16	+ 8	+ 8	850	+ 1,57 ‰	2,9 ‰	5,5 ‰
Mauriac	22	5	11	2	+ 11	+ 3	1 636	+ 1,12 ‰	1,7 ‰	4,2 ‰
Saint-Flour	16	11	7	0	+ 9	+ 11	1 765	+ 0,85 ‰	1,1 ‰	4,5 ‰
Gannat	7	5	4	1	+ 3	+ 4	609	+ 0,82 ‰	1,5 ‰	6,7 ‰
Saint-Pourçain-sur-Sioule	9	1	5	2	+ 4	- 1	913	+ 0,73 ‰	1,3 ‰	6,3 ‰
Montluçon	67	43	48	26	+ 19	+ 17	4 924	+ 0,64 ‰	1,9 ‰	5,7 ‰
Aurillac	43	12	30	15	+ 13	- 3	3 703	+ 0,59 ‰	1,6 ‰	5,0 ‰
Vichy	74	61	58	90	+ 16	- 29	5 226	+ 0,51 ‰	2,1 ‰	6,5 ‰
Le Puy-en-Velay	67	80	54	63	+ 13	+ 17	4 708	+ 0,46 ‰	2,1 ‰	6,9 ‰
Ambert	13	18	12	1	+ 1	+ 17	1 431	+ 0,12 ‰	1,5 ‰	4,8 ‰
Clermont-Ferrand	231	183	218	452	+ 13	- 269	19 584	+ 0,11 ‰	1,9 ‰	7,4 ‰
Issoire	17	25	16	8	+ 1	+ 17	2 172	+ 0,08 ‰	1,3 ‰	6,3 ‰
Moulins	37	44	38	23	- 1	+ 21	3 070	- 0,05 ‰	2,0 ‰	5,8 ‰
Thiers	19	52	20	21	- 1	+ 31	1 938	- 0,09 ‰	1,7 ‰	5,5 ‰
Brioude	14	8	16	81	- 2	- 73	1 398	- 0,24 ‰	1,8 ‰	5,5 ‰
<b>Ensemble Auvergne</b>	<b>769</b>	<b>783</b>	<b>618</b>	<b>1 120</b>	<b>+ 151</b>	<b>- 337</b>	<b>57 240</b>	<b>+ 0,44 ‰</b>	<b>2,0 ‰</b>	<b>6,4 ‰</b>

Source : INSEE - Sirene (champ ICS)

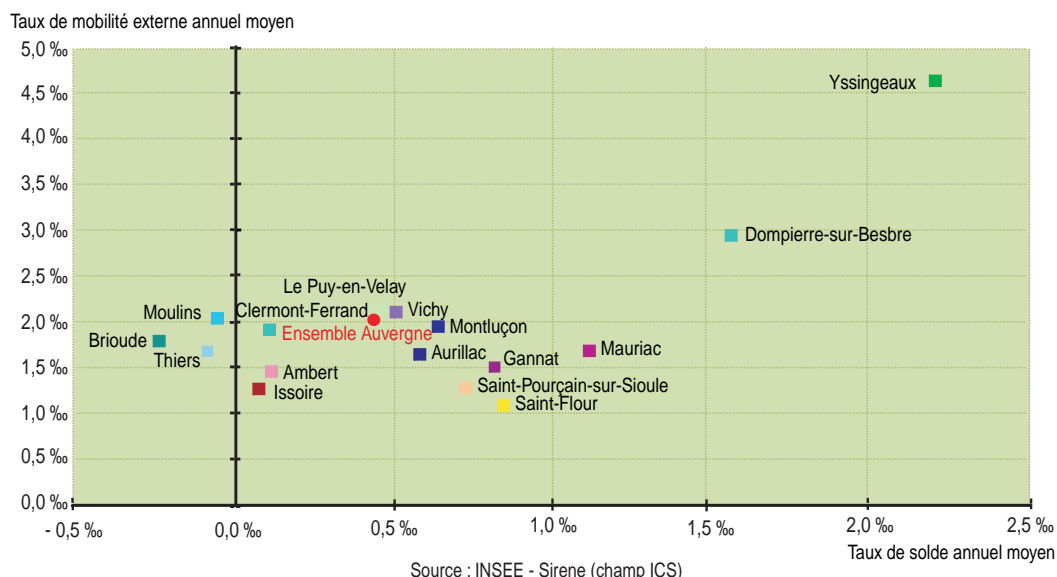
Trois zones d'emploi présentent un solde négatif dans leurs échanges avec les autres régions métropolitaines : celles de Brioude, Moulines et Thiers. La perte reste toutefois peu importante ; un établissement pour Brioude, deux pour les autres. Durant la période précédente, 1990-1995, la zone d'emploi de Moulines affichait un taux de mobilité supérieur et un solde positif de treize établissements. La zone de Thiers gagnait un établissement, celle de Brioude aucun.

Les zones d'emploi de Clermont-Ferrand, d'Issoire et d'Ambert affichent des taux de

solde et de mobilité externe inférieurs à ceux de l'Auvergne. Les deux premières entretiennent des relations privilégiées avec l'Île-de-France, la troisième avec Rhône-Alpes. Les zones d'emploi du Puy-en-Velay et de Vichy présentent une mobilité et un gain d'établissements voisins de la moyenne régionale.

Un taux de solde positif plus élevé que la moyenne mais une propension moins grande à la mobilité caractérisent les établissements des zones d'emploi de Montluçon, Aurillac, Gannat, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Saint-Flour et Mauriac.

### Transferts des zones d'emploi auvergnates avec d'autres régions françaises pour la période 1996-2001



#### Définitions :

**Établissement** : un établissement est une unité géographiquement localisée appartenant à une entreprise, l'unité légale. C'est au sein de l'établissement que s'exerce l'activité économique réelle.

**Création ex-nihilo** : un établissement est créé ex-nihilo (ou création pure) quand de nouveaux moyens de production, jusque-là inexistant, sont créés.

**Taux d'entrée** : moyenne annuelle du nombre d'entrées d'établissements rapportée au stock d'établissements (Champ ICS) de la zone en milieu de période. Ce taux est exprimé en pour mille.

**Taux de sortie** : moyenne annuelle du nombre de sorties d'établissements rapportée au stock d'établissements (Champ ICS) de la zone en milieu de période. Ce taux est exprimé en pour mille.

**Taux de mobilité** : rapporte le nombre total de transferts au stock d'établissements. Le taux de mobilité peut se décomposer en taux de mobilité interne (transferts intra-zone rapportés au stock) et en taux de mobilité externe (moyenne des entrées et sorties rapportée au stock). Le taux de mobilité interne mesure la propension à la mobilité des établissements de la zone. Le taux de mobilité externe mesure le poids des transferts externes sur le tissu productif local. Ce taux est exprimé en pour mille.

**Taux de solde** : il est obtenu par différence entre le taux d'entrée et le taux de sortie.

**Taux de création pure d'établissements** : moyenne annuelle du nombre de créations pures d'établissements rapportée au stock d'établissements (Champ ICS) de la zone en milieu de période. Ce taux est exprimé en pour cent.

**Champ ICS (Industrie Commerce Services)** : il couvre les activités économiques marchandes des secteurs de l'industrie (y compris IAA), de la construction, du commerce et des services. Les services financiers, les administrations publiques et l'agriculture sont exclus.

Dans le secteur de l'éducation-santé-action sociale, seuls les domaines marchands de l'enseignement, de la formation, de la santé et de l'action sociale sont pris en compte. Les unités qui relèvent des établissements publics (hôpitaux, collèges, lycées...) sont donc exclues.

**Transferts d'établissements des zones d'emploi auvergnates avec l'extérieur entre 1996 et 2001**

**Principales régions de départ et d'arrivée classées par ordre d'importance**

Zones d'emploi	Transferts d'établissements	
	arrivant de	partant vers
<b>Allier</b>		
Dompierre-sur-Besbre	Bourgogne (6), Île-de-France (3)	Bourgogne (7)
Gannat	Île-de-France (5)	Île-de-France (1), Aquitaine (1), Limousin (1), Rhône-Alpes (1)
Montluçon	Île-de-France (21), Centre (16), PACA* (6)	Île-de-France (15), Centre (8), Limousin (6)
Moulins	Île-de-France (17), Bourgogne (7)	Bourgogne (13), Île-de-France (7)
Saint-Pourçain-sur-Sioule	Rhône-Alpes (4), Île-de-France (2)	Île-de-France (2)
Vichy	Île-de-France (27), Rhône-Alpes (17), PACA (8)	Rhône-Alpes (16), Île-de-France (11), Bourgogne (7)
<b>Cantal</b>		
Aurillac	Midi-Pyrénées (13), Île-de-France (8)	Midi-Pyrénées (8), Languedoc-Roussillon (5), Aquitaine (4)
Mauriac	Île-de-France (9), Midi-Pyrénées (3), Limousin (3)	Limousin (4), Pays-de-la-Loire (2), Rhône-Alpes (2)
Saint-Flour	Île-de-France (5), Languedoc-Roussillon (3)	Rhône-Alpes (3)
<b>Haute-Loire</b>		
Brioude	Rhône-Alpes (6), Île-de-France (4)	Île-de-France (4), Rhône-Alpes (3), PACA (3)
Le Puy-en-Velay	Rhône-Alpes (34)	Rhône-Alpes (24), Languedoc-Roussillon (8)
Yssingaux	Rhône-Alpes (95)	Rhône-Alpes (58)
<b>Puy-de-Dôme</b>		
Ambert	Rhône-Alpes (3), Picardie (3)	Rhône-Alpes (5)
Clermont-Ferrand	Île-de-France (72), Rhône-Alpes (41), PACA (21), Limousin (17)	Île-de-France (50), Rhône-Alpes (47), Languedoc-Roussillon (17)
Issoire	Île-de-France (8), Franche-Comté (2), Midi-Pyrénées (2), PACA (2)	Île-de-France (5), PACA (3), Rhône-Alpes (2), Poitou-Charentes (2)
Thiers	Île-de-France (9), Rhône-Alpes (5), PACA (4)	Rhône-Alpes (8)

\*PACA : Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Source : INSEE - Sirene (champ ICS)

L'attention est attirée sur le fait qu'il s'agit de petits chiffres sur certaines zones d'emploi. Par ailleurs, seules sont indiquées les régions correspondant aux principales arrivées et départs d'établissements.

*Note de lecture : entre 1996 et 2001, les établissements transférés arrivant dans la zone d'emploi de Dompierre-sur-Besbre venaient principalement des régions de Bourgogne (6 établissements) et d'Île-de-France (3 établissements). À l'inverse, les partants se dirigeaient essentiellement vers la Bourgogne (7).*

3, place Charles de Gaulle - BP 120  
63403 Chamalières Cedex  
Tél. : 04 73 19 78 00  
Fax : 04 73 19 78 09

**Directeur de la publication**  
René JEAN  
Directeur régional de l'INSEE

**Rédaction en chef**  
Pierre VALADOU  
Nicole MARCZAK

**Composition et mise en page**  
INSEE

**Vente et abonnement**  
Tél. : 04 73 19 78 73  
Prix du numéro : 2,2 €  
Abonnement annuel :  
- France : 11 €  
- Étranger : 13 €

**En complément, abonnez-vous à :**  
✓ **INSEE Auvergne « Les Dossiers »**  
Prix au numéro : variable  
Abonnement annuel :  
- France : 35 €  
- Étranger : 43 €

À l'ordre du régisseur  
des recettes de l'INSEE

[www.insee.fr/auvergne](http://www.insee.fr/auvergne)  
Toutes les publications accessibles en ligne

**Création maquette**  
CRÉATONE

**Impression**  
Imprimerie IMC

**Crédit photos**  
INSEE Auvergne

ISSN : 1633-2768  
Dépôt légal :  
4<sup>e</sup> trimestre 2004

© INSEE 2004  
Code SAGE : LET042412